

UNSS 2019

FICHE SPORT REGIONALE

Tir à l'arc

Mise à jour : 23 octobre 2018





Sommaire

Introduction	page 2
. Compétitions	page 3
. Conditions de participation championnats par Equipe d'Établissement et Excellence	page 4-5
. Championnats d'académie – précisions spécifiques	page 6-10
. Modalités pour les Associations Sportives Excellence	page 10
. Le jeune coach	page 11
. Membres de la CMR	page 12
. Tuto pour valider un jeune arbitre de niveau district sur OPUSS	page 13

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Remarque : il existe une licence convention. Ce qui signifie qu'à la prise de licence FFTA, l'élève licencié à l'UNSS bénéficie d'une remise sur le prix de sa licence FFTA.



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

CHAMPIONNAT D'ACADEMIE	DATE	LIEU	FRANCE	Date Limite de remontée des résultats
	16 janvier 2019	35 ou Quimperlé 29	18 AU 22 MARS WISSEMBOURG	20 02 19

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Aux élèves issus des Centres Labélisés d'Entraînement.
- les Associations Sportives qui ont été classées les **2 années précédentes** (2017 et 2018), dans les **3** premières équipes des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1).

Si ces Associations Sportives ne sont pas classées dans les **3 premières équipes lors des Championnats de France Excellence**, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont été classées dans les **3 premières des championnats de France Excellence** de l'année précédente (2018), dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie.

- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Tir à l'arc**, des Pôles FFTA ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFTA et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Relève, Espoir, collectifs nationaux).
La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Tir à l'arc par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.



- **Tout élève ayant été inscrit en CLE ou SSS dans les deux années précédentes (2016 - 2017 et/ou 2017 - 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.**

La définition des niveaux de participation en Tir à l'Arc se fait d'après le type d'arc utilisé par les tireurs de l'équipe. Une équipe s'inscrit donc dans un niveau en fonction du type d'arc qu'elle va utiliser.

Doivent participer en Excellence : les équipes Collèges et Lycées dont au moins **UN** archer utilise un arc qui ne passe pas dans le gabarit (200 mm intérieur) permettant de définir le matériel utilisé par les équipes d'établissement (voir règlement de l'activité sur le site).

Tous les tireurs des équipes de niveau Établissement **et sport partagé** doivent utiliser un arc qui passe dans le gabarit (200 mm intérieur) et dont les branches ont une puissance maximum marquée (marquage d'origine constructeur) inférieure ou égale à 26" livres. **(Marquage Max accepté : 24/26 livres).**

Conditions de participation : Excellence

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit en Pôles FFTA ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFTA et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Relève, Espoir, collectifs nationaux).

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- Équipes obligatoirement en championnat Excellence

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles FFTA ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Relève, Espoir).

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les équipes ayant été classées en 2016 et 2017 dans les **3 premières équipes des championnats de France Excellence.**
- Les équipes ayant été classées dans les **3** premières équipes en 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement



Un élève inscrit en CLE ou en Section Sportive Scolaire dans son cursus collège ou son cursus lycée les années précédentes ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Championnats d'académie UNSS Tir à l'arc collèges

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	COLLÈGES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins.Minimes.Cadets	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Mixité obligatoire	
JEUNE ARBITRE	Jeune arbitre départemental minimum ou de niveau district si le département n'organise pas de championnat départemental (cf tuto comment valider un JA distict en annexe) Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'équipe concernée sera déclassée et ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il est compétiteur et inclus dans l'équipe - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée (classée à l'issue des qualifications sans participation aux duels) 	
RÈGLEMENT	FFTA Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre. Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge (60 cm Ø) La puissance maximale constructeur marquée sur les branches doit être inférieure ou égale à 26 livres. (Marquage max 24/26 livres)	FFTA Matériel autorisé : libre sauf compound (arc à poulies) Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge (40 cm Ø)
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 15 m pour tous La phase de qualification se déroule en 6 volées de 5 flèches par compétiteur La phase de classement se déroule sous la forme de duels. L'équipe tire 4 volées de 12 flèches par match (3 par compétiteur)	
QUOTAS DE QUALIFICATION	Afin d'optimiser l'organisation de la ciblerie pour les structures qui accueillent le championnat d'académie il sera tenu compte du nombre d'équipe en présence par département. Si 1 équipe présente lors du championnat départemental: 1 équipe qualifiée Si 2 équipes présentes lors du championnat départemental :1 équipe qualifiée Si 3 équipes présentes lors du championnat départemental : 2équipes qualifiées Si 4équipes présentes lors du championnat départemental : 2 équipes qualifiées Si 5 équipes et plus présentes au championnat départemental : 3 équipes qualifiées. Si des départements ne présentent pas d'équipe, d'autres départements pourront en bénéficier en fonction des scores établis lors de la phase départementale. Si des départements ne présentent pas d'équipe, d'autres départements pourront en augmenter leur quota en fonction des scores établis lorsde la phase départementale.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie peuvent postuler à la qualification dans la limite des quotas attribués. Si toutefois, le nombre d'équipes postulantes est supérieur au nombre de quotas, la commission de qualification classera les équipes en fonction des résultats obtenus lors du tour de qualification (total sur 1200 points réalisés lors du championnat académique). En tout état de cause, la commission de qualification est la seule habilitée à publier la liste des équipes qualifiées.	
TITRES DÉCERNÉS	Champion d'académie UNSS Équipe Établissement collèges	Champion d'académieUNSS Équipe Excellence collèges

Championnats d'académie UNSS Tir à l'arc Sport Partagé

Le tableau « SPORT PARTAGÉ » se déroulera en même temps que l'un des tableaux existants ; celui qui permettra l'organisation générale la plus pertinente.

	COLLÈGES SPORT PARTAGE	LYCEES SPORT PARTAGE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Cadets Juniors Seniors 1
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides) Mixité obligatoire	
JEUNE ARBITRE	Possibilité de proposer un Jeune Arbitre certifié départemental minimum ou de niveau district a de l'établissement qualifié. Cette démarche est non obligatoire mais offre la possibilité de venir avec un JJ qui sera en priorité affecté au championnat sport partagé.	
JEUNE COACH	Le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition. En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée(classée à l'issue des qualifications sans participation aux duels)	
RÈGLEMENT	FFTA Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge : 80 cm Ø La puissance maximale constructeur marquée sur les branches doit être inférieure ou égale à 26 livres (marquage max 24/26 livres).	
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 15 m pour tous La phase de qualification se déroule en 6 volées de 5 flèches par compétiteur La phase de classement se déroule sous la forme de duels. L'équipe tire 4 volées de 12 flèches par match (3 par compétiteur) Voir sur OPUSS le format des matches des duels	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie peuvent postuler à la qualification dans la limite des quotas attribués. Si toutefois, le nombre d'équipes postulantes est supérieure au nombre de quotas, la commission de qualification classera les équipes en fonction des résultats obtenus lors du tour de qualification (total sur 1200 points réalisés lors du championnat académique). En tout état de cause, la commission de qualification est la seule habilitée à publier la liste des équipes qualifiées. Les remontées devront se faire impérativement avant la date butoir fixée grâce à l'outil informatique qui sera disponible sur OPUSS.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Les qualifications au championnat d'académie se feront sur la base de 10 équipes au maximum	Les qualifications au championnat d'académie se feront sur la base de 10 équipes au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion d'académie UNSS Collèges Sport Partagé	Champion d'académie UNSS Lycées Sport Partagé

Les aménagements réglementaires

Temps de tir : Il n'y a pas d'aménagement particulier du temps.

Qualifications : Le temps est de 3 minutes pour une volée de 5 flèches.

Duels : pas de modification de temps ; mais autorisation de rester dans la zone des « 1 mètre » pour compenser une difficulté à se déplacer.

Le temps entre chaque série et le temps d'échauffement ne sont pas limités (il y a une volée de réglage en cible avant le temps de tir).

Une modification de la largeur du couloir de tir pour l'archer est autorisée, surtout si celui-ci évolue en fauteuil (un fauteuil mesure 80 centimètres de large).

Le matériel : Seuls les arcs utilisés en catégorie « équipes d'établissement » sont autorisés (passage dans gabarit de 20 cm, pour l'arc débandé et puissance maximale inférieure ou égale à **26** livres) : Marquage max 24/26 livres.

Les scopes ne sont pas autorisés (sauf pour les déficients visuels, mais à condition qu'ils ne génèrent pas une double visée).

Pour ces mêmes déficients visuels, une tierce personne pourra leur indiquer la couleur de leur impact sur le blason.

L'utilisation de potences est autorisée.

Les trépieds (appui fesses), palettes à bouche et décocheurs pour handicap des doigts sont autorisés.

Un support d'arc peut être utilisé pour les fauteuils électriques et les archers ne pouvant pas tenir leur arc.

Tableau des compensations en fonction des différents types de déficiences

Classes de handicap moteur et sensoriel	FE.	F1/D1 Non-voyants	F2/D2/FE.2	F3/D3/FE.3 Amblyopes	D4 Auditifs
Classes de handicap intellectuel, cognitif, comportemental, psycho	X < 140 <u>X < 150</u>	140 < X < 160 <u>150 < X < 165</u>	160 < X < 190 <u>165 < X < 200</u>	190 < X < 210 <u>200 < X < 220</u>	220 < X <u>220 < X</u>
Classes de handicap UNSS	C4	C3	C2	C1	C0
Compensation phase de qualification : volée de 5 flèches 6 volées pour la phase de qualification	9 points par volée 54 points pour la phase de qualification	7 points par volée 42 points pour la phase de qualification	3 points par volée 18 points pour la phase de qualification	1 point par volée 6 points pour la phase de qualification	0 point par volée 0 point pour la phase de qualification
Compensation phase de duel : volée de 3 flèches. 4 volées pour la phase de duel.	6 points par volée 24 points pour la phase de duel	5 points par volée 20 points pour la phase de duel	2 points par volée 8 points pour la phase de duel	0.5 point par volée 2 points pour la phase de duel	0 point par volée 0 point pour la phase de duel

- FE : archer en fauteuil électrique, F : archer en fauteuil manuel, D : archer debout pouvant bénéficier d'un appui fessier (trépieds, rotateur, dossier de chaise...).

- Les compensation concernant les handicaps intellectuel, cognitif, comportemental et psycho non soulignées (X < 140 ...) s'appliquent aux archers en situation de handicap scolarisés dans le premier cycles (collèges).

- Les compensation concernant les handicaps intellectuel, cognitif, comportemental et psycho soulignées et en gras (**X < 150** ...) s'appliquent aux archers en situation de handicap scolarisés dans le second cycle (lycées général et professionnel).

- La classification des handicap moteurs s'effectue à partir des tests de la classification jeunes de la FFH.

Championnats d'académie UNSS Tir à l'arc Lycées

	LYCÉES ÉTABLISSEMENT	LYCÉES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes.Cadets.Juniors.Seniors 1	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Mixité obligatoire	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre départemental minimum ou de niveau district si le département n'organise pas de championnat départemental (cf tuto comment valider un JA distict en annexe) Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'équipe concernée sera déclassée et ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il est compétiteur et inclus dans l'équipe - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée(classée à l'issue des qualifications sans participation aux duels) 	
RÈGLEMENT	FFTA Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre. Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge (60 cm Ø) La puissance maximale constructeur marquée sur les branches doit être inférieure ou égale à 26 livres. (Marquage max 24/26 livres)	FFTA Matériel autorisé : libre sauf compound (arc à poulies) <u>Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge.</u> <u>Trispot de 40 cm vertical</u> (maximum de 2 flèches par blason (spot) sinon la meilleure est éliminée du décompte).
QUOTAS	Afin d'optimiser l'organisation de la ciblerie pour les structures qui accueillent le championnat d'académie il sera tenu compte du nombre d'équipe en présence par département. Si 1 équipe présente lors du championnat départemental: 1 équipe qualifiée Si 2 équipes présentes lors du championnat départemental :1 équipe qualifiée Si 3 équipes présentes lors du championnat départemental : 2équipes qualifiées Si 4équipes présentes lors du championnat départemental : 2 équipes qualifiées Si 5 équipes et plus présentes au championnat départemental : 3 équipes qualifiées. Si des départements ne présentent pas d'équipe, d'autres départements pourront en augmenter leur quota en fonction des scores établis lorsde la phase départementale.	Afin d'optimiser l'organisation de la ciblerie pour les structures qui accueillent le championnat d'académie il sera tenu compte du nombre d'équipe en présence par département. Si 1 équipe présente lors du championnat départemental: 1 équipe qualifiée Si 2 équipes présentes lors du championnat départemental :1 équipe qualifiée Si 3 équipes présentes lors du championnat départemental : 2équipes qualifiées Si 4équipes présentes lors du championnat départemental : 2 équipes qualifiées Si 5 équipes et plus présentes au championnat départemental : 3 équipes qualifiées. Si des départements ne présentent pas d'équipe, d'autres départements pourront en augmenter leur quota en fonction des scores établis lorsde la phase départementale.
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 15 m pour tous La phase de qualification se déroule en 6 volées de 5 flèches par compétiteur La phase de classement se déroule sous la forme de duels. L'équipe tire 4 volées de 12 flèches par match (3 par compétiteur)	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie peuvent postuler à la qualification dans la limite des quotas attribués. Si toutefois, le nombre d'équipes postulantes est supérieur au nombre de quotas, la commission de qualification classera les équipes en fonction des résultats obtenus lors du tour de qualification (total sur 1200 points réalisés lors du	

	championnat académique). En tout état de cause, la commission de qualification est la seule habilitée à publier la liste des équipes qualifiées.	
TITRES DÉCERNÉS	Champion d'académie UNSS Équipe Établissement Lycées	Champion d'académie UNSS Équipe Excellence Lycées

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1^{ère}, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

SECTIONS SPORTIVES

22 : Collège Thalassa/ERQUY

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir : **21 décembre 2018**

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Golf par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

Le Jeune coach

- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements

>participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Les membres de la Commission Mixte

Directeur adjoint UNSS en charge de l'activité : Yann PESCHARD
Secrétaire responsable du suivi de l'activité : Laurence LE BERT

Philippe TONARD (Lyc Henri Avril à Lamballe)
Gaëdick CHARRON (lyc Roz Glaz Quimperlé)
Martine MARTIN (Lyc Hotelier Dinard)
Yoann POULIQUEN (col Thalassa Erquy)

Annexe 1

**Associations Sportives étant classées dans les 3 premières en
2018 des Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Equipes d'Établissement**

Collèges

COL DIDEROT - AIGUEPERSE
COL THALASSA - ERQUY
COL J. DECOUR

CLERMONT-FERRAND
RENNES
PARIS

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 2

L'enseignant d'EPS devra valider le jeune arbitre district sur opuss

→ Valider des J.O de niveau district

-se rendre sur OPUSS

-aller dans « administration »

-puis dans « gestion des J.O »



-cliquer ensuite sur « demander une certification pour un licencié »

-Sur la page suivante il faut chercher le licencié que vous souhaitez faire passer J.O de niveau district. Le plus simple étant de chercher par numéro de licence.

-Une fois le licencié trouvé, cliquer sur « filtrer »

-Le nom du licencié s'affiche ensuite en dessous, cliquer sur « choisir ce licencié » et sélectionner « continuer »

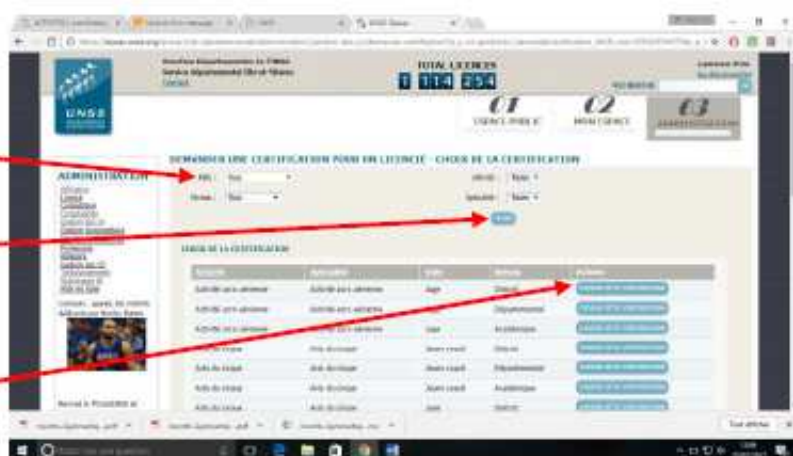


-Vous devrez ensuite sélectionner le rôle (arbitre, organisateur, reporter..), le niveau (district) ainsi que la discipline.

-Cliquer sur filtrer

-La certification s'affiche en bas

-Cliquer sur « choisir cette certification »



-Enfin sur la page suivante, cliquer sur « Validation de la certification »